



L'Association Romande Pour la Valorisation des Arts, Le Comité de Jumelage d'Ornans et de La Tour-de-Peilz

présentent les 14e journées des peintres « À la manière de Courbet »

Les 22, 23 et 24 septembre 2023 à La Tour-de-Peilz

Règlement

1. Ce concours s'adresse à tous les artistes, de tous âges, amateurs ou confirmés.
Sur le thème « À la manière de Courbet », vous pouvez choisir entre la création d'une œuvre originale ou/et contemporaine, inspirée d'une œuvre de Gustave Courbet ; ou des lieux, événements qui l'ont influencé, ou encore en copiant une de ses œuvres.
2. Aucune contribution financière n'est demandée aux participants.
Remplir et envoyer le bulletin d'inscription ci-joint, de préférence par courriel à : **courbet.arva@gmail.com**
Impérativement avant le 15 septembre (nombre de places limité).
3. Le concours est ouvert à toutes les techniques et supports.
Le format est libre mais doit respecter une surface minimale de 42 cm x 29,7 cm (format A3).
4. Les supports doivent être présentés vierges (toiles et papiers d'une couleur unie) à la Buvette de la Salle des Remparts entre 8h30 et 12h00 les jours du concours pour être tamponnés et numérotés. L'œuvre présentée au concours ne doit pas être signée.
5. Les peintres travaillent en plein air sur le site de La Tour-de-Peilz, au moins 2 demi-journées, pendant les trois jours de la manifestation, aux emplacements qu'ils ont choisis (voir plan sur dépliant joint). Les artistes peuvent exposer et vendre quelques œuvres sur le lieu de leur activité. En cas de pluie, la Salle de Remparts sera à disposition.
6. **Le dimanche à 12h plus tard**, vos créations doivent être remises aux organisateurs sur votre propre chevalet à La buvette de salle des Remparts.
Ne pas signer votre tableau. L'artiste fournit un titre et, si nécessaire, un texte explicatif de sa démarche. Si la peinture n'est pas sèche, la toile doit être encadrée. Les travaux encollés sur les supports estampillés (toiles ou panneaux) ne sont pas autorisés.
7. Le jury délibère le dimanche entre 14h00 et 15h00.
Composition du jury : deux artistes, un-e représentant-e d'un musée d'art, un-e historien-ne de l'art, un-e membre de la municipalité de La Tour-de-Peilz, un-e membre de la municipalité d'Ornans et un-e représentant-e de l'Institut Courbet.
Le jury utilise une grille d'évaluation comprenant les critères suivants : choix du sujet, composition et couleurs, technique, originalité et coup de cœur.
8. Prix et récompenses :
Tous les participants reçoivent un prix souvenir.
1^{er} prix : 800 CHF attribué à l'artiste ayant obtenu le plus de voix, 2^{ème} prix d'une valeur de CHF 250, 3^{ème} prix d'une valeur de CHF 150.
Prix coup de cœur des municipalités et de l'institut Courbet.
Prix du public : un séjour de 3 jours à la résidence pour artistes de La Becque à La Tour-de-Peilz.
L'artiste ayant obtenu le 1^{er} prix ne pourra pas participer au concours de l'année suivante, il pourra néanmoins prendre part à la manifestation. Les décisions du jury sont sans appel.
9. L'exposition des œuvres à la salle des Remparts est ouverte au public le dimanche dès 15h00.
Les visiteurs peuvent voter pour leur œuvre préférée jusqu'à 16h.
10. Les résultats sont proclamés à partir de 17h à la salle des Remparts.
A l'issue de la remise des prix, un apéritif est offert par la commune de La Tour-de-Peilz.
Après la cérémonie, chaque artiste doit impérativement récupérer son tableau et son chevalet.
11. L'inscription au concours implique l'adhésion sans réserve au présent règlement. Les participants déchargent les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

Logement : les artistes domiciliés hors de Suisse peuvent bénéficier d'un logement gratuit à l'hôtel. (10 places sont disponibles, uniquement pour ceux qui n'en ont pas bénéficié l'année précédente). Délai de réservation le 20 août.

Parking : Demander le macaron de parcage lors de l'estampillage de votre support. Il est interdit de circuler et de parquer sur la place des Anciens-Fossés.



ATELIER - GALERIE

Association Romande Pour la Valorisation des Arts

**Les 14e journées des peintres à La Tour-de-Peilz « À la manière de Courbet »
Les 22, 23 et 24 septembre 2023**

INSCRIPTION

J'ai pris connaissance du règlement du concours « À la manière de Courbet » ci-joint et l'approuve.
Je souhaite participer :

M Mme Nom : Prénom :

Adresse.....

NPA

Localité.....

Canton-Pays.....

Téléphone

Courriel.....

Date :

Signature :

Pour les artistes domiciliés hors de Suisse :

Je souhaite bénéficier du logement gratuit : VENDREDI SAMEDI

Délai de réservation pour le logement le 20 août 2023.

(Seulement pour ceux qui n'en ont pas bénéficié l'année précédente)

Comment avez-vous découvert notre manifestation ?

Bouche à oreille Affiches Flyers Réseaux sociaux Sites Journaux Autres :

A retourner : de préférence par courriel à courbet.arva@gmail.com

Courrier postal : Association ARVA/Courbet, Rue d'Italie 12 - 1800 Vevey - CH

Date limite des inscriptions le **15 septembre 2023**